

Le roi ordonna à ses officiers de rechercher quels étaient ceux qui contrevenaient à ses ordres et de les faire périr sur la place publique. Les enquêteurs virent que le Bodhisattva avait une résolution ferme et immuable, qu'il servait les trois Vénérables, et que sa pensée parfaite n'était point entamée ; ils se saisirent aussitôt de lui et en informèrent le roi ; celui-ci ordonna qu'on le fît périr sur la place publique, mais il envoya secrètement des gens pour l'épier et entendre ce qu'il disait.

En se rendant à la mort, le Bodhisattva donna à son fils les instructions suivantes : « Depuis que le ciel et la terre ont commencé d'exister et depuis qu'il y a des hommes, les êtres vivants qui se trouvaient en foule dans ce monde ont, à cause des six organes des sens, troublé leur conduite, plus encore que s'ils avaient été fous ou ivres ; la cause en est qu'ils voient rarement la conversion pure et claire que dirigent les trois Vénérables (Buddha, Dharma, Saṃgha). Vous qui avez le bonheur de connaître la Loi, gardez-vous de jamais l'abandonner. Si en effet on renonce à la pratique de la Loi bouddhique pour adopter les faux principes des démons trompeurs, la perte du royaume est assurée. J'aimerais mieux sacrifier mon corps que de m'éloigner de la vérité. Le roi maintenant est inique et se trompe ; ne lui obéissez pas. »

L'enquêteur ayant fait son rapport, le roi reconnut que (le Bodhisattva) pratiquait la vraie doctrine ; plein de joie, il l'invita à venir ; il le prit par la main et le fit monter dans la salle principale, puis il lui dit : « Vous pouvez vraiment être appelé un disciple du Buddha. » Il le nomma alors conseiller d'état et lui confia le gouvernement. Ceux qui avaient renoncé aux purs enseignements du Buddha, il les chargea de nouveau d'impôts et de corvées. Alors dans toute l'étendue du royaume, il n'y eut plus personne qui ne mît en honneur la pratique du bien.

Le Buddha dit aux çramaṇas : « Celui qui en ce temps